

Usine d'Incinération des Ordures Ménagères - Mission d'étude et d'assistance pour l'établissement du nouveau contrat d'exploitation

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'actuel contrat d'exploitation de l'usine d'incinération conclu en 1987 entre la Ville et la SECIP (Société d'Exploitation du Chauffage et de l'Incinération de Planoise) arrive à échéance en décembre 2000.

Il sera donc nécessaire de lancer dans les prochains mois une procédure de consultation visant à retenir un exploitant dans le cadre d'un nouveau contrat, qui intégrera bien évidemment les travaux réalisés par la Ville au titre de la modernisation de l'installation.

Il est toutefois nécessaire de bien réfléchir tant sur le type de contrat que sur son contenu détaillé, ne serait-ce que pour tenir compte des évolutions techniques de l'installation. Il est donc souhaitable que la Ville fasse appel à un conseil extérieur, pour une mission d'étude et d'assistance pour l'établissement du nouveau contrat d'exploitation.

Il est proposé de rechercher un partenaire pour lui confier cette mission, qui serait décomposée en cinq phases :

- l'établissement d'un diagnostic juridique, fiscal et financier des conditions d'application du contrat actuel ;
- l'identification des montages et solutions possibles pour l'établissement d'un nouveau contrat, en mettant en évidence leurs avantages et inconvénients ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du dossier de consultation qui fera l'objet d'un appel d'offres pour l'établissement d'un nouveau contrat ;
- l'assistance à l'analyse des offres ;
- l'assistance à la mise au point du nouveau contrat.

Après avis favorable de la Commission Environnement du 8 septembre 1999, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette proposition et d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appel d'offres, ainsi que les éventuels avenants qui pourraient s'avérer nécessaires, ce dans la limite des crédits inscrits au budget annexe Déchets.

«**Mme BULTOT :** Je voulais intervenir sur ce dossier suite au débat qui a eu lieu au Conseil Municipal du 28 juin où je n'étais pas présente, notamment sur les propos de M. POMEZ ainsi que la critique systématique de la part des Verts ou de certaines associations écologistes en ce qui concerne l'incinération. Je répéterai que l'incinération fait partie d'un tout et qu'il ne s'agit pas d'un dossier isolé. Il faut intégrer que la Ville de Besançon mène de front plusieurs dossiers importants sur les déchets et que le tri, avec un rendement optimum de recyclage matières fait partie de nos objectifs. Donc on ne doit pas me faire dire le contraire.

En ce qui concerne l'usine d'incinération que nous sommes en train de moderniser, je voudrais livrer deux rapports. En premier lieu celui du Dr VIEL, de la Faculté de Médecine de Besançon, qui est auteur d'études faisant notoriété. Dans le cadre de l'enquête publique qui s'est clôturée le 7 juillet pour la mise aux normes et la construction du four 4, le Dr VIEL estime que le dossier d'enquête établi par la Ville est un document remarquable qui n'hésite pas à revenir sur le passé, notamment les rejets de poussière, de chlore, de dioxine, qu'il modélise les rejets et leur impact dans l'avenir, en perspective avec les normes sanitaires de l'OMS (Office Mondial de la Santé). Quant au commissaire-enquêteur, je vous livre aussi ses conclusions concernant le choix de la Ville de moderniser l'usine. Il dit que notre choix repose sur un ensemble d'avantages très positifs, mal aisés à quantifier globalement mais présentant une somme qualitativement indéniable qui souligne l'intérêt général du projet, son bien-fondé et son impérieuse nécessité tant technique qu'administrative et socio-économique. Dans ses conclusions en ce qui

concerne les impacts sur l'environnement, il dit : «les impacts sur l'environnement ont été attentivement étudiés et estimés dans leur absolu. Ces études sont particulièrement développées et exposées avec précision et pertinence pour une bonne compréhension de l'identification des risques des polluants sur la santé, des valeurs de référence, des effets de la toxicité des produits émergents. Simultanément, comme dans toute étude d'impact, la définition des risques, leur identification, les moyens de prévention et d'intervention ont été abordés avec réalisme et de manière exhaustive. Cette capacité d'évaluation du projet a le grand mérite de rassembler une somme de connaissances sur une technique d'incinération des ordures ménagères et autres déchets que la Ville de Besançon a choisie. Développées dans le dossier, présentées d'une manière accessible argumentée, s'appuyant sur des données issues d'expérience, ces données constituent une documentation précieuse pour la conduite technique de l'installation, le suivi comparatif, quantitatif et qualitatif de rejet, les correctifs à apporter en matière de performance» et il ajoute : «un aspect développé par le projet ne doit pas être omis, la construction d'un bâtiment d'accueil et d'une galerie de visite ne peut que démontrer le souci de la Ville d'intégrer l'usine d'incinération à la motivation et l'information des habitants et usagers à la gestion des déchets». Le commissaire enquêteur a donc émis un avis favorable sans réserve. Je voulais vous livrer ces éléments pour répondre à M. POMEZ, aux Verts et à certaines associations écologistes qui semble-t-il ignorent le travail sérieux des services de la Ville et de ses adjoints successifs en matière de déchets.

M. POMEZ : Au-delà du discours, j'ai toujours quelques questions à poser à Mme BULTOT. Je vous ai présenté ma stratégie d'action par rapport à la gestion globale des déchets. Vous deviez nous annoncer le choix des quartiers test pour le tri sélectif à Besançon, j'attends toujours et dans cette stratégie globale vous venez de me dire que le dossier usine d'incinération semble «au point». Je dis : où en est-on sur la stratégie globale d'action ? Où en est-on sur le tri sélectif ? Il n'y a toujours rien qui arrive, donc je maintiens mes questions.

M. LE MAIRE : En général vous n'êtes pas bien informés, les Verts et vous racontez n'importe quoi. C'est clair. Vous parlez des quatre secteurs concernés par une deuxième poubelle, ça a déjà été décidé, dit et redit partout et on a une stratégie, là comme ailleurs. Arrêtez de dire ici et là que nous n'avons de stratégie en aucun domaine, qu'on est en fin de mandat... je voudrais d'ailleurs bien savoir qui a parlé d'usure normale de 4 mandats, qu'il vienne me trouver et on verra lequel est le plus usé des deux (rires). L'usure normale de 4 mandats, qu'est-ce que cela veut dire... ils vont m'inciter à en faire un cinquième alors que je n'en ai pas envie !

M. BONNET : Je constate déjà Monsieur le Maire que vous êtes encore bien «vert» (rires).

M. LE MAIRE : Merci.

M. BONNET : C'est un peu facile, mais je voulais demander si on pouvait disposer du rapport du Professeur VIEL car je pense qu'un rapport d'expert universitaire est beaucoup plus détaillé que l'enthousiasme dont nous a fait part Mme BULTOT.

M. LE MAIRE : On peut bien entendu vous le procurer. Les services vont vous l'envoyer dans les meilleurs délais. Vous aurez ainsi tout loisir de le parcourir et de nous en reparler après.

M. MEUNIER : Je voudrais que, dans cette salle, on comprenne que les projets sont réalisés par l'ensemble de la Municipalité, de la majorité, également l'opposition qui y amène ses critiques de temps à autre, ce qui est normal. Aussi je suis un peu surpris quand on parle de l'usine d'incinération, qui est traitée également au District, quand on parle des problèmes de l'assainissement, des branchements en plomb, etc. sur lesquels M. POMEZ m'avait interpellé, mais ces domaines ne sont pas réservés qu'aux Verts. C'est ça qui est quand même incroyable. On croirait, quand on parle d'environnement, qu'il n'y a que les Verts. Ce n'est pas vrai ! La Ville de Besançon a toujours tenu compte de l'environnement dans le domaine de l'assainissement depuis des décennies. On n'a pas attendu qu'arrivent les Verts, car les Verts ça arrive et ça repart ! On en a vu faire 15 %, c'est vrai, aux Européennes mais après ils font un peu moins. C'est la politique générale de la Ville. J'ai lu également cet article dans la presse, enfin ça veut dire quoi ? C'est quand même invraisemblable d'entendre cela ! Je veux bien que maintenant il y ait la gauche plurielle

mais j'ai entendu aussi que la société civile c'était à la fin du mandat de Mitterrand. C'est nouveau, cher ami, car il y a des gens de la société civile qui sont sur la liste de M. le Maire depuis deux mandats. Certains ont pris d'autres voies, c'est un fait, mais il y en a qui sont toujours là ! On n'a pas attendu, on avait certaines idées, on les a apportées et je pense qu'on s'est pas mal débrouillé. On a apporté à l'édifice ce qu'on avait à apporter chacun avec son style. Voilà ce que je voulais dire. L'écologie n'est pas réservée aux Verts ou à d'autres groupuscules, je ne dis pas ça pour Martine (rires) qui a, elle parlé d'association, je ne les connais pas toutes mais c'est vrai qu'en période électorale, on devient tous écologiste ! Moi je l'ai toujours été et je vous invite cher Monsieur, à venir de temps en temps dans mon exploitation agricole, vous verrez, je suis très écologiste.

M. LE MAIRE : En tout cas, j'ai bien compris que nous ne sommes pas «une queue de comète mitterrandiste». C'est ce que j'avais lu. Revenons maintenant à l'usine d'incinération».

Sur avis favorable de la Commission du Budget et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette proposition.

Récépissé préfectoral du 24 septembre 1999.